

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

REUNION PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. SOUBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 25

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion de ce jour ouverte. Je vous remercie de bien vouloir prendre place. J'excuse aujourd'hui Mme le Député provincial Ann CHEVALIER, qui vient de retourner malade. La grippe aidant, je pense qu'il n'y a pas qu'elle qui ait des problèmes de santé pour le moment.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue aux élèves de première année du cours « Institution provinciale » des Sciences administratives de la classe de M. LAMAILLE qui sont là pour voir nos travaux et comme le disait mon voisin, ce n'est pas un exemple de ponctualité mais les aléas de la politique sont ainsi faits, ils doivent le savoir aussi.

J'interroge les chefs de groupe pour les membres à excuser. Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- Nous sommes tous là, Madame la Présidente

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Jacqueline RUET et Valérie MAQUET, Madame la Présidente. Je voudrais également préciser que le travail des groupes est aussi important que les commissions.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur GEORGES. Monsieur DODRIMONT ?

M. CULOT.- Madame la Présidente, j'excuse M. DODRIMONT.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- J'excuse Mme STOMMEN.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci.

Je vous demanderai, avant d'entamer l'ordre du jour, de ne pas oublier de mettre vos GSM sur le mode silencieux si vous ne voulez pas les éteindre.

#### **I.- Ordre du jour**

(Voir procès-verbal officiel).

#### **II.- Ordre du jour complémentaire**

(Voir procès-verbal officiel).

#### **III.- Ordre du jour des questions d'actualité**

(Voir procès-verbal officiel).

#### **IV.-Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Deuxième Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 29 janvier 2009.

(M. FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2009).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance comme d'habitude.

#### **V.- Communication de Madame la Présidente**

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur le document 08-09/127 : Election d'un nouveau Directeur-Président à la Haute Ecole de la Province de Liège. Je vous demande donc de rester nombreux dans la salle.

Je rappelle également aux chefs de groupe de ne pas oublier de communiquer le nom du membre de leur groupe (1 personne par groupe) qui participera au voyage annuel à Mauthausen qui aura lieu dans le courant de la deuxième semaine d'avril, du 14 au 17 avril.

Je vous demande de le faire le plus rapidement possible car nous sommes déjà tard. Je vous remercie de communiquer les noms à M. PRINSENS.

#### **VI.- Questions d'actualité**

Mme LA PRESIDENTE.- Trois points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur vos bancs.

#### **Document 08-09/A06 : Candidature de la Ville de Liège en tant que Capitale Européenne de la Culture.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à Mme LUX qui est l'auteur de cette question si elle souhaite prendre la parole. Non ? Je passe donc immédiatement la parole à M. le Député MOTTARD, pour la réponse à la question. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, j souhaite tout d'abord remercier Mme Conseillère provinciale, Valérie LUX, pour ses questions sur un sujet qui agite en ce moment le monde liégeois.

Les questions sont les suivantes : « La Province de Liège a-t-elle été associée à la réflexion de la Ville de Liège? ». Je peux répondre positivement, oui, puisque nous avons été invités à participer à une réunion de réflexion.

Votre deuxième question : « Dans l'affirmative, qui a participé aux réunions de travail et quel a été son apport ? ». La réponse est

## SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

simple, j'ai moi-même participé à cette réunion plénière. Je ne ferais pas de commentaire sur mon apport, je vous laisserais juges selon vos réseaux qui sont bien informés. Je veux simplement vous dire que les dernières ont été annulées, je parle des dernières réunions plénières auxquelles j'étais convié.

Troisième question : « Quelle pourrait être l'intervention future de notre Institution dans ce dossier, notamment eu égard à ce que vous avez annoncé au sujet de Maastricht, Capitale Culturelle 2018 ». J'ai posé la même question à la Ville de Liège, mais j'attends toujours une réponse à ce sujet. Mais je crois savoir que la Commission culture du Conseil communal de la Ville de Liège s'est réunie hier soir et donc que nous aurons probablement dans les prochains jours une position à ce sujet.

Mais au-delà de ces questions, vous me le permettez Madame la Conseillère, qu'en est-il de notre province ? En ce moment même se déroule un colloque organisé à l'initiative de la Province de Liège et de la Région wallonne « Economie et Culture : passages, échanges et collaborations ». Il s'inscrit dans le cadre de l'opération « Passages, croiser les imaginaires » dont j'ai déjà eu l'occasion de vous entretenir et que la presse a relayé cette semaine.

Je l'ai déjà dit à cette tribune, on ne crée pas une capitale culturelle par un décret. Une capitale culturelle, ce sont ses artistes, ses créateurs, ses acteurs et ses spectateurs qui la créent, qui la fondent, qui la font vivre. Le débat 2015 est loin d'être clôturé, mais dans les faits, nous sommes déjà une capitale européenne de la Culture, je n'ai pas besoin de vous rappeler tous les chantiers culturels en cours ou aboutis.

Etre désigné capitale culturelle pour un an c'est bien, mais ce n'est pas une garantie de notoriété et encore moins de développement culturel. Je pense que Liège au sens de notre région a beaucoup plus à gagner à réunir toutes ses forces culturelles, à se concerter, à établir des passerelles entre les mondes culturels, économiques, sociaux, scientifiques, touristiques, et à construire ensemble un vrai projet de développement territorial inscrit dans la durée.

Ce qu'il faut maintenant à Liège, c'est, et je cite si vous le permettez une intervention que j'ai faite précédemment : « donner la parole à la création au quotidien, réfléchir sur le regroupement des lieux culturels, s'ouvrir à une communauté urbaine de la création ainsi qu'à un espace d'échanges provinciaux ».

La première étape est le projet « Passages », une

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

expérimentation grandeur nature pour la région liégeoise. Passages est un projet novateur et fédérateur, un catalyseur de développement.

Réunis autour d'un thème commun, pendant un an, de septembre 2009 à septembre 2010, tous les acteurs du monde culturel, économique, touristique, académique, social et associatif travailleront ensemble, dans le même esprit pour créer, dans une même dynamique, une attraction forte autour de notre territoire pertinent, à savoir la province de Liège.

Nos partenaires, ce sont bien sûr les grandes institutions culturelles, le monde associatif, l'ensemble des communes mais également les syndicats, les patrons, les réseaux d'enseignement, l'Université de Liège.

En 2018, ce sont les Pays-Bas qui désigneront leur ville. Maastricht est candidate. Nous devons dès à présent agir pour que la Province de Liège soit présente dans le projet de manière active. C'est pourquoi j'ai récemment rencontré mes collègues responsables politiques de la Culture du Limbourg belge et du Limbourg hollandais avec lesquels j'ai signé un accord de coopération.

Mesdames, Messieurs, chers Collègues, quel que soit le choix pour la Belgique de sa capitale culturelle, il s'agit d'une opportunité que nous saisissons mais nous n'attendrons pas cette décision pour agir dès maintenant.

Et si nous voulons réussir avec les villes, avec la Province de Liège, c'est dans une démarche fédérative provinciale et surtout dans un vaste projet au niveau de la Région wallonne que nous le ferons.

Je vous donne dès lors rendez-vous tout à l'heure à la salle académique de l'Université de Liège à 18H00 pour discuter avec un panel de personnes que j'ai souhaité inviter et lancer ainsi ce projet Passages.

Vous pourrez y entendre Michel QUEVIT, professeur honoraire à l'Université Catholique de Louvain, Jacques DUBOIS, professeur émérite à l'Université de Liège, Bernard RENTIER, Recteur de l'Université de Liège, Pierre HEBBELINCK, architecte, Thierry BODSON, Secrétaire général de l'interrégionale wallonne de la FGTB,

Vincent REUTER, Administrateur - Délégué de l'Union wallonne des

SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

Entreprises, un représentant de la Ministre de la Culture, le Ministre de l'Economie de la Région wallonne Jean-Claude MARCOURT ainsi que votre serviteur.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

**Document 08-09/A07 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux tarifs du Musée de la Vie Wallonne.**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. NIVARD qui est l'auteur de cette question.

M. NIVARD(de son banc).- Madame la Présidente, je pense que le texte est clair, nous l'avons tous et attendons la réponse de M. le Député.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. NIVARD. Je donne donc la parole à M. le Député MOTTARD, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- M. NIVARD m'interpelle sur les tarifs pratiqués au Musée de la Vie Wallonne et dans la foulée, sur une réflexion posée le 25 septembre 2008 par le groupe CDH qui suggérerait d'accorder la gratuité pour les élèves et étudiants des différents réseaux d'enseignement une fois durant leur cursus scolaire.

Au-delà de la gratuité du premier dimanche du mois appliquée au Musée de la Vie Wallonne, force est de constater que les tarifs pratiqués sont largement démocratiques puisque le droit d'entrée est fixé à 2 € pour les enfants en groupe.

Par ailleurs, vecteur important d'attraction du Musée de la Vie Wallonne, le bus « Découverte du Patrimoine Pédagogique Provincial » mieux connu sous le nom de DPPP a déplacé gratuitement près de 950 enfants vers le Musée de la Vie Wallonne depuis son

ouverture, accompagnés de 65 enseignants, et il est à noter que le

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

planning est complet jusque fin d'année. Ce qui représentera plus de 300 enfants à accueillir en plus.

Il est à épingle aussi que depuis son ouverture, une vaste campagne a été menée en vue de sensibiliser tous les réseaux d'enseignement à la richesse de ce nouvel outil pédagogique. Ce travail a permis de recevoir au Musée de la Vie Wallonne gratuitement plus de 150 enfants.

Ainsi, depuis sa réouverture, 2.860 enfants et jeunes ont visité le Musée et à ce jour, 55 réservations de groupes du même public sont déjà enregistrées.

A la lumière de ces chiffres, l'on ne peut pas dire que le droit d'entrée soit un réel obstacle à la fréquentation, et les occasions de relancer l'intérêt autour de la dynamique du Musée ne manqueront pas dans les mois à venir avec l'ouverture en avril prochain, de l'exposition « Vie de grenier », au deuxième étage du Musée, qui retracera la vie singulière d'un objet muséal, et pour les deux expositions programmées en 2009 à l'ancienne église Saint-Antoine, avec l'exposition « La BD et la mer », construite en partenariat avec le département des Côtes d'Armor, ou la présentation des œuvres d'Urbain MULKERS qui s'inscrit dans l'opération « Passages, croiser les imaginaires » dont je viens de vous parler.

Toutes opportunités de faire parler de l'Institution, de renforcer son rayonnement, de diversifier ses publics, d'offrir des rendez-vous particuliers.

Monsieur le Conseiller, si votre idée est sûrement généreuse, au-delà des indispensables recettes que doit générer une telle infrastructure, même si elle est gérée par un pouvoir public, dans les faits elle me semble impraticable sous peine de vouloir ficher toute notre jeunesse.

En conclusion, je ne suis pas partisan d'une logique systématique de gratuité, mais au contraire de mettre sur pied des opérations ponctuelles comme celles vers les professeurs, vers les jeunes par des animations, sans oublier surtout l'ouverture du musée gratuitement le premier dimanche de chaque mois, qu'il est utile de répéter régulièrement.

Notre Commission culture aura dans les prochains mois l'occasion de faire l'examen des visites au musée et aux expositions temporaires et des premiers résultats engrangés. Merci beaucoup.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Député.

## SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

Nous avons trois questions d'actualité mais moi, j'en ai reçu quatre à inscrire à l'ordre du jour.

J'ai refusé qu'elle soit mise à l'ordre du jour car elle ne concerne pas la Province en tant que telle mais je comprends l'auteur Mme GOFFIN qui se retourne vers la Province puisque réponse a été faite à un membre de son parti comme quoi c'était la Province qui était compétente dans la matière et qu'il fallait donc lui poser la question.

Je pourrais très bien refuser qu'on en parle à la tribune mais afin que les choses soient claires, je vais demander à M. MESTREZ de venir vous éclairer à ce sujet puis ensuite à M. le Gouverneur. Rappelez-vous quand même que le Conseil ne peut pas interpellier M. le Gouverneur. Donc Madame GOFFIN, vous vous étiez adressée au Collège mais la compétence étant la matière du Gouverneur, il est clair que M. le Gouverneur avait à répondre et non pas le Collège.

Exceptionnellement, nous allons répondre à votre question pour que tout le Conseil soit bien au courant de ce qui est la pratique des choses mais c'est vraiment exceptionnel et M. le Gouverneur a marqué son accord pour monter à la tribune et nous donner des explications.

M. DRION (de son banc).- Madame la Présidente, de mon banc, juste un mot. Lorsqu'un mandataire public se fait répondre par Mme LARUELLE, Ministre, que la compétence est du Conseil provincial, n'est-il pas normal qu'un mandataire de cette assemblée interpelle son exécutif ? Nous pensons que oui, mais merci de votre générosité de nous permettre d'entendre la réponse.

Mme LA PRESIDENTE.- Il est clair aussi, Monsieur DRION, qu'on aurait très bien pu répondre directement à Mme GOFFIN. Le Collège aurait pu dire à Mme GOFFIN que ce n'était pas de sa compétence et les choses auraient pu en rester là puisqu'elle aurait dû s'adresser ailleurs.

Etant donné que j'ai peut-être été un peu distraite au moment du passage des points au Bureau, ceci étant de ma faute, nous allons vous donner les explications attendues. Monsieur MESTREZ, si vous voulez nous donner une petite réponse à la question pour éclairer notre lanterne.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Il y a

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

effectivement ambiguïté Madame la Présidente et j'ai lu le texte de la réponse de Mme la Ministre LARUELLE, et tout est dans la majuscule évidemment.

Si l'on parle de la province de Liège avec minuscule, on parle d'une zone géographique. Si on parle de la Province de Liège avec une majuscule, on parle d'une Institution.

Il faut dire que, alors que l'essentiel de la réponse de Mme LARUELLE concerne la province avec une minuscule, en province de Liège, in fine, alors que l'interpellante lui dit in fine « je n'ai toujours pas compris pourquoi ça ne bouge pas à Liège et dans le Hainaut », elle dit « interrogez les Conseils provinciaux » ; ce qui montre que même ceux qui font les lois ne les maîtrisent pas nécessairement toujours bien.

Nous sommes effectivement dans une situation où les calamités relèvent exclusivement des compétences de M. le Gouverneur dans le cadre de ce que j'appellerais la sécurité. Donc, le Collège et le Conseil ne sont a priori nullement compétents en cette matière.

M. le Gouverneur est lui-même soumis à des contraintes. Mme LARUELLE, si vous avez bien lu le texte, explique qu'il a fallu des mois pour décider de mettre des personnes suffisantes à disposition. La réponse de Mme LARUELLE est de décembre et dit voilà, avec les problèmes politiques que l'on a connus, avec le temps qu'il a fallu pour voter le budget, etc. C'est donc tardivement et elle le dit elle-même, malheureusement nos Institutions sont compliquées et c'est ainsi fait, que j'ai pu mettre le personnel nécessaire à disposition.

Elle dit « de la Province de Liège » oui mais, en l'occurrence, puisqu'il s'agit bien du SPF Finances, il s'agit donc bien du Fédéral qui met du personnel à disposition de Monsieur le Gouverneur pour régler les dossiers. Ceci étant, je suis un peu surpris.

D'abord, dans mes missions au jour le jour, je rencontre des agriculteurs. Evidemment qu'à partir du moment où à Namur, ils se sont rencontrés et qu'ils ont vu qu'à Namur on payait et qu'à Liège on ne payait pas, ils se sont tournés vers moi et on dit « comment ça se fait ? », j'ai donc pu leur expliquer que ce n'était pas un problème de Conseil ou de Collège provincial et j'ai immédiatement écrit à M. le Gouverneur pour lui demander de faire le point de ce dossier-là. J'ai d'ailleurs déjà transmis les réponses aux agriculteurs qui m'ont interrogé. En fait, ils m'ont interrogé mercredi de la semaine dernière. J'ai écrit à Monsieur le Gouverneur jeudi, il m'a répondu lundi. Ils ont déjà la réponse.

## SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

Ce qui m'étonne un peu, je ne vous le cache pas, dans le chef de M. ROYEN qui signe un article dans « Plein Champ » d'aujourd'hui de presque une page, alors que je le rencontre régulièrement et sans pas savoir que les services agricoles existent, que le Député rapporteur à l'agriculture existe, en tous cas lui, il ne s'est pas tourné ni vers moi, ni vers nos Services et il annonce aujourd'hui dans le journal, il fait interpeller le Conseil par des Conseillers.

Cela, c'est une procédure un peu gênante quand même, ceci qu'on n'en voit pas très bien l'objectivité.

M. GILLES, Député provincial (de son banc).- Ne serions-nous pas en campagne électorale ?

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune). - Je ne sais pas si nous sommes en campagne électorale ou pas mais en tous cas, ce n'est pas comme cela qu'on fait avancer le schmilblick.

Donc, nous faisons le point, nous avons fait le point, Monsieur le Gouverneur va vous expliquer où on en est et en fonction de l'évolution des dossiers et si nécessaire notre Collège réfléchira à la manière dont on peut soutenir les agriculteurs s'il y a moyen puisque dans les problèmes de calamités, vous savez bien que nous avons déjà fait preuve, et il n'y a pas longtemps encore, de proactivité.

Je voudrais encore dire et préciser que Mme la Greffière nous a proposé de réexpliquer à Mme la Ministre LARUELLE la nature exacte de l'Institution provinciale.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

M. GERARD, Conseiller (de son banc).- Madame la Présidente, je ne comprends pas grand chose. Je n'ai pas reçu de courrier.

Mme LA PRESIDENTE.- Il est clair que le courrier, je ne l'ai pas mis à l'ordre du jour ; donc vous ne l'avez pas reçu. Je viens de vous résumer la situation et vous venez d'avoir des explications, ne dites pas que vous n'êtes pas au courant. Maintenant, personne n'est au courant. On vous donne une information que j'aurais même pu refuser qu'on donne.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

Maintenant, je vais demander à M. le Gouverneur de venir terminer ce point et il n'y aura plus grand-chose à dire de toute façon. Monsieur le Gouverneur, vous avez la parole.

M. LE GOUVERNEUR (à la tribune).- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres du Collège et du Conseil provincial, c'est vrai que la procédure est assez inusitée. Ce n'est pas très régulièrement que j'ai l'honneur et oserais-je, le plaisir de m'adresser à vous.

Ceci étant, avec l'aimable autorisation de Mme la Présidente, en parfaite intelligence avec le Collège provincial, je vais m'efforcer de donner aux intervenants parce qu'il y a Mme GOFFIN, M. JADOT étant aussi intervenu. Je sais que d'autres membres de cette Assemblée et la presse s'interrogent au sujet de cette lancinante question de l'indemnisation des dégâts agricoles de 2006.

Comme je veux travailler en toute transparence, en toute clarté et bien je suis heureux de pouvoir apporter une réponse en ne doutant pas que chacun et chacune d'entre vous dans les rôles et responsabilités qui sont les vôtres, vous aurez à cœur de transmettre fidèlement, loyalement et objectivement les informations qui vous seront traduites.

En fait, la question de Mme GOFFIN, pour faire bref, c'est de dire « qu'en est-il de l'indemnisation des dégâts agricoles de 2006 ? On s'étonne, les agriculteurs s'étonnent, et, j'ose dire légitimement, de ne pas encore être indemnisés ». Et à sa question, est jointe une sous-question, c'est la constatation également objective que la différence entre les agriculteurs namurois et j'ajouterais du Luxembourg, qui sont les uns et les autres presque totalement indemnisés par rapport à ceux du Hainaut et de Liège qui ne le sont pas encore. Voilà la question et voici ma réponse.

D'abord rappeler que les calamités concernées sont celles qui ont sévi en province de Liège en juin, juillet et août 2006. Les calamités de juin et juillet 2006 étaient des calamités liées à la sécheresse, ça arrive, et celles d'août, pour faire la bonne balance si j'ose dire, se sont des pluies abondantes qui sont en cause, soit trois calamités en 2006.

En fait, dans le processus d'indemnisation des calamités, qu'elles soient agricoles ou qu'elles ne soient pas agricoles d'ailleurs, passe d'abord par une reconnaissance qui doit être faite par le Gouvernement. Cette reconnaissance officielle doit être actée

## SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

par un Arrêté Royal.

La procédure de reconnaissance par le Gouvernement prend un certain temps. Ce temps dépend en réalité de la rapidité avec laquelle les demandeurs font leur dossier, la rapidité avec laquelle les communes transmettent ces dossiers et de la relative célérité dont font preuve les autorités administratives à toutes les échelles, à tous les niveaux, et à quel moment le dossier est présenté en Conseil des Ministres et encore à quel moment il est adopté en Conseil des Ministres.

Vous devez savoir que la reconnaissance des calamités de 2006 est intervenue par un Arrêté Royal du 8 novembre 2007, c'est-à-dire très exactement plus d'un an après les élections en question.

La publication au Moniteur Belge de cet Arrêté Royal a eu lieu encore 4 mois plus tard, le 20 mars 2008. Alors que l'on pensait pouvoir commencer dès ce moment là les procédures subséquentes, il s'est avéré que la Ministre concernée, en l'occurrence Madame LARUELLE, a demandé que l'on attende la fin des procédures, des délais légaux de procédure avant de commencer les procédures d'indemnisation.

En fait, attendre de connaître le nombre exact de dossiers introduits et les montants concernés. Et ce, bien entendu, pour n'engager que du personnel qui soit en nombre et en quantité suffisante par rapport au nombre de dossiers introduits.

La fin de la période de procédure des demandes, des délais de procédure se situe encore trois mois plus tard, à savoir le 30 juin 2008. C'est donc à ce moment-là que l'on peut considérer que les dossiers des calamités de juin, juillet et août 2006 étaient complets et portés à notre connaissance.

C'est effectivement à ce moment, de 989 dossiers en province de Liège dont il s'agit, dont l'estimation, pas l'indemnisation, est à ce jour faite pour un montant d'environ 3.500.000 € pour la province de Liège. Vous le voyez, pas mal de dossiers et des montants importants.

Je vous ai dit qu'il fallait, dès ce moment, entamer une mise en place des moyens qui permettent ces indemnisations. Ceci passait par la résolution d'un problème qui est lancinant dans le secteur, à savoir le problème du personnel. Quand je parle du personnel, je devrais surtout dire de l'absence du personnel.

Sachez que aujourd'hui encore, en province de Liège, je n'ai

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

pas dit la Province de Liège, et ça c'est le distinguo subtil qu'il faut faire entre les organes provinciaux mais en province de Liège, est du personnel fédéral. Il y a aujourd'hui deux agents, à temps partiel de niveau D qui figurent dans le cadre des calamités. Deux agents de niveau D à temps partiel pour traiter tous les dossiers de calamités. C'est évidemment beaucoup trop peu et donc, l'habitude fait que l'on requière lorsqu'il y a des grandes calamités du personnel complémentaire. Du personnel spécialisé pour les calamités agricoles, du personnel spécialisé pour les autres indemnités, les autres calamités publiques.

Autres calamités publiques, je vous en cite l'une ou l'autre pour bien vous familiariser avec le sujet, ce sont celles que nous avons connues cette année en mai, juillet 2008, ce sont les grandes pluies et les inondations que l'on a connues en Hesbaye, à Seraing ou à Esneux aussi.

Pour traiter tous ces dossiers, deux agents de niveau D à temps partiel. Depuis lors, nous avons obtenu deux agents contractuels pour faire traiter les dossiers de calamités publiques et toute la procédure pour avoir des agents supplémentaires en matière de calamités agricoles est passée successivement par une lettre adressée au Gouvernement en date du 6 mai 2008, une seconde lettre en date du 3 juin 2008, une troisième lettre en date du 8 juillet 2008, une quatrième lettre en date du 5 septembre 2008 et toutes ces lettres étant adressées à travers la Ministre LARUELLE au Conseil des Ministres.

C'est le 12 janvier 2009, il y a à peine un mois, que j'ai été informé officiellement que le Conseil des Ministres avait décidé le 21 novembre 2008, c'est-à-dire vous l'avez compris deux mois plus tôt, que j'étais autorisé à recruter deux agents Rosetta pour une période de six mois. J'ai donc droit dans mes Services, outre les deux agents à temps partiel, agents statutaires, à deux agents supplémentaires pour traiter l'ensemble des 989 dossiers de calamités agricoles.

Qu'à cela ne tienne, nous avons immédiatement démarré la procédure d'engagement, nous avons consulté la réserve de recrutement pour constater, à regret, qu'aucun des agents ne figurant sur la réserve de recrutement, n'acceptaient d'être engagés pour une période de six mois. Il a donc fallu sans attendre entreprendre une nouvelle procédure dont j'ai le plaisir de vous dire qu'elle a été menée à son terme la semaine dernière et que deux agents, qui ont brillamment réussi, ont donc été recrutés pour une période de six mois en tant qu'agents Rosetta pour traiter les 989 dossiers en question.

## SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

Ils commenceront leurs fonctions le 1<sup>er</sup> mars, après bien entendu avoir du subir et c'est normal, une procédure de formation pour traiter correctement ces dossiers.

Voilà donc cette situation, qui est, j'en conviens à certains égards kafkaïenne, qui est en tous cas très lente et dont je comprends parfaitement que les hommes et les femmes qui sont aujourd'hui préjudiciés s'inquiètent.

Ce que je voudrais dire c'est qu'il me paraît en tous cas que dans le chef des Services provinciaux, en l'occurrence les Services sont les Services fédéraux et sont ceux qui, pour la circonstance, sont dirigés par le Gouverneur, ont fait tout ce qu'ils pouvaient.

Je tiens aussi à dire, parce que c'est important que vous le sachiez et ici dans cette Assemblée, que toutes ces démarches ont toujours été faites en parfaite intelligence avec le Collège provincial, M. MESTREZ a eu raison de dire qu'il se préoccupait de ce sujet et que nous avons essayé, toujours de faire en sorte que les choses soient traitées à temps et en qualité. Nous ne cesserons d'ailleurs de le faire et vous êtes bien au courant puisque pour d'autres calamités ultérieures, ce sont celles dont on parlait tout à l'heure, les calamités de mai et juillet 2008, le Collège a été encore plus loin et proactif puisque il a accepté de préfinancer les indemnités que les différentes communes espèrent recevoir.

Il n'est pas dit que dans le futur peut être, mais ça, ce n'est pas ma responsabilité, ce sera à d'autres d'en décider, des procédures comparables pourraient être mises en œuvre pour faire en sorte que l'on améliore aussi les indemnisations des agriculteurs.

Aujourd'hui, que chacun sache, et vous les premiers puisque vous êtes ceux qui êtes les relais des préjudiciés, que je ferai en sorte qu'avec tous mes services, en l'occurrence ce sont bien peu d'hommes et de femmes mais nous ferons tout pour que les préjudiciés soient le plus vite possible indemnisés et que tout rentre dans l'ordre dans le meilleur des mondes possible.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Gouverneur pour ces précisions. Maintenant nous passons à l'ordre du jour officiel.

**Document 08-09/A08 : Question relative au « Village de la Province de Liège »**

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. BASTIN qui est l'auteur de cette question.

M. BASTIN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, le 4 février dernier, la Province de Liège inaugurerait un nouveau type d'activité, de manifestation, avec le premier village de la Province qui arrivait et qui se tenait à Herstal.

Plusieurs interrogations. Premièrement, nous nous sommes rencontrés ici au Conseil provincial le 29 janvier, c'est-à-dire six jours avant la manifestation et sauf omission de notre part, il me semble qu'il n'y a pas eu d'information à ce sujet-là.

Par ailleurs, nous avons reçu un courrier d'invitation pour cette manifestation. Personnellement, je l'ai reçu le 3 février, c'est-à-dire la veille de la manifestation. Enfin, vous comprendrez que dans ces conditions-là, c'était difficile pour nous de trouver des disponibilités pour nous y rendre.

Enfin, nous avons vu qu'il y avait une grande publicité dans le groupe Vlan que j'ai ici, qui par ailleurs n'est pas mal faite d'un point de vue artistique, qui a dû coûter à mon avis relativement cher mais qui a été distribué en tous cas sur toute une partie de la Basse-Meuse le 6 février, c'est à dire deux jours après la manifestation, c'est un peu embêtant pour rentabiliser cette dépense.

Je comptais sur Monsieur le Député provincial pour nous en dire un peu plus par rapport à cette manifestation, par rapport à la publicité qui en a été faite, par rapport aux délais qui ont été pris pour assurer cette publicité.

Néanmoins, quant à l'initiative proprement dite, nous tenons à signaler que nous la saluons, nous aimerions néanmoins que le Collège provincial précise le fil conducteur du projet, qu'un procès-verbal des décisions prises conjointement par le Collège provincial et le Collège communal de la Commune visitée rencontrée soit présenté régulièrement au Conseil provincial, si celui-ci est prévenu.

D'autre part, si Monsieur le Député-Président en charge du

## SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

dossier peut nous signaler si le budget consacré chaque année à la campagne de promotion de chaque rencontre via la télé locale, les toutes-boîtes, les espaces d'affichage publicitaire de 20m<sup>2</sup>, quels seront-ils ?

Troisièmement, quels autres moyens publicitaires et promotionnels seront mis en œuvre ? Enfin, le site de la Province annoncera-t-il toujours l'événement en temps voulu ? Nous avons pu constater aussi malheureusement qu'il y avait des soucis à ce sujet là.

Enfin, si un bilan de la première rencontre a déjà été dressé ? Dans l'affirmative, quels en sont les points faibles et les points forts ? Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. BASTIN. Je passe immédiatement la parole à M. le Député-Président, pour la réponse du Collège. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. GILLES, Député provincial(à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, chers Collègues, je pourrais commencer ma réponse par « l'art est difficile, la critique est aisée » mais j'ai l'habitude d'être plus constructif.

Je dirais donc simplement et n'en doutez pas, Monsieur le Conseiller provincial BASTIN, que je me réjouis sincèrement, comme mes collègues du Collège provincial, que le Groupe CDH-CSP salue l'initiative que nous avons prise en matière d'optimisation des relations entre la Province de Liège, Institution, et les 84 Communes situées sur son territoire.

Chacun conviendra en effet qu'il est bon, et opportun en ces temps de crise, de stimuler les synergies potentielles entre pouvoirs publics et a fortiori entre les pouvoirs locaux, ceux-là-mêmes qui perçoivent le mieux les besoins à rencontrer et les problèmes à résoudre des citoyens pour qui nous œuvrons.

Vous vous interrogez, Monsieur le Conseiller provincial, sur le fil conducteur de ce projet qui, je le rappelle, s'égrènera tel un chapelet de 21 rencontres jusqu'en mai 2011. Si nous croyons en la pertinence de ce projet, ne pourrait-on pas même évoquer notre foi en une meilleure coordination entre les actions de la Province de Liège et celles des Communes, sachez que nous préférons une image, peut-être moins pieuse, mais davantage sportive, dynamique et moderne selon laquelle, la Province de Liège entame, ou plutôt a

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

entamé le mercredi 4 février dernier à Herstal, un grand événement fait de 21 rencontres comme un peloton du Tour de France se lance dans un périple de 21 étapes.

Les plus perspicaces d'entre-nous, et je sais qu'ils sont nombreux, l'ont peut-être déjà lu entre les lignes des déclarations qui ont été faites à propos de cette opération à l'égard des Communes. Le fil conducteur de ce projet est la mise en pratique de la formule désormais célèbre : « La Province, l'amie des Communes ».

Cet énoncé quelque peu sentencieux est l'expression de la volonté du Collège provincial et devra être un constat pour tous, une fois ces 21 rencontres achevées.

Pour rappel, cette ambition fait référence à l'introduction de notre Déclaration de Politique générale 2006-2012 stipulant que, je cite, « la nature de pouvoir local de la Province fait d'elle un acteur de proximité. Proche du citoyen à la rencontre de qui elle n'a jamais cessé d'aller, elle se doit de se rapprocher plus encore des communes qui, au premier chef, constituent le pouvoir qui régit les intérêts des citoyens, mais qui peuvent encore s'enrichir de nouveaux partenariats avec notre Institution », fin de citation.

Dans la pratique, nos 21 rencontres avec les 84 Collèges communaux de notre province se feront sur la base d'un découpage cantonal, cantons électoraux s'entend, selon un calendrier que je vous remettrai à la fin de mon intervention et que je communiquerai par ailleurs à l'ensemble des membres du Conseil provincial. Il est peut être susceptible de modifications en cours de route, au quel cas, vous en serez prévenus suivant les disponibilités aussi des Collèges communaux. Ces choix, nombre de rencontres, découpage, calendrier, qui ne reposent sur aucun critère politique, ont été élaborés en veillant à associer, autant que possible, des Communes ayant des spécificités proches et en tentant d'éviter des réunions trop larges où aucun dialogue efficace et conséquent n'aurait été possible.

Je fais une incise dans ma réponse, je sais que d'aucun aurait préféré au découpage du canton électoral les zones de police, je rappelle que c'est une matière qui ne nous concerne pas et comme le débat précédant, ici à cette tribune, c'est un problème de sécurité qui concerne le Gouverneur et les matières dont nous avons à parler avec les Communes qui nous intéressent et qui les intéressent dépassent largement ce seul critère évidemment de réflexion.

Enfin, je voudrais dire qu'aller à la rencontre des Communes,

## SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

c'est aussi aller à la rencontre des citoyens. C'est pourquoi, à côté de la discussion qu'il aura avec les Collèges communaux, le Collège provincial a voulu montrer à tout un chacun, par le biais d'un « Village de la Province au cœur des villes et des communes », ce qu'effectivement la Province de Liège propose comme services à la population.

En ce qui concerne la réunion de travail entre Collèges, un procès-verbal sous forme de fiches thématiques reprend les décisions prises conjointement et constitue le document de base pour assurer le suivi qu'il convient bien entendu de donner dans les faits à ces rencontres. Vous trouverez le premier exemple, celui de Herstal, en même temps que le calendrier général.

Je propose que le procès-verbal de chacune des réunions de travail entre Collèges soit disponible pour les Conseillers provinciaux qui le souhaiteraient et pour commencer le premier, celui concernant la Commune de Herstal que j'ai le plaisir de vous remettre. Il est composé de 34 fiches, celui-là, les autres il y en aura peut être plus ou moins, c'est selon, composé de 34 fiches thématiques traitant d'Enseignement, de Formation, de Santé, d'Infrastructures, de Relations extérieures, de Lecture publique, de Culture, de Logement, de Tourisme, de Santé à l'école, d'Affaires économiques, de Mobilité, d'Affaires sociales, de Sports, de l'Informatisation et d'Agriculture.

On le voit, le contenu de ces réunions est très riche. Je suis convaincu que ce qui en résultera dans l'exécution suscitera des arguments objectifs renforçant la pertinence de l'Institution provinciale.

Pour répondre précisément à votre question, il est évident que le point fort de cette rencontre du 4 février à Herstal fut la constatation, par tous les mandataires présents, que la Province et la Commune sont naturellement des partenaires pour développer des projets en commun. Indéniablement, cette initiative nous permettra de mieux nous connaître, de mieux nous apprécier, de mieux travailler ensemble et donc de mieux répondre à nos devoirs de services publics.

Pour le bilan de la première rencontre à Herstal, il est difficile d'en dire davantage à l'heure actuelle, même si certaines réflexions sont en cours pour améliorer l'aspect technique et attractif du « Village de la Province au cœur des villes et des communes » et afin de gommer ce que d'aucuns pourraient considérer par méconnaissance comme étant des points faibles de l'organisation

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

herstaliennne, non pas de la Ville mais de cette manifestation, alors qu'il ne s'agissait en fait que de simples maladies de jeunesse pour une aventure perfectible.

Nous avons, comme on dit, essuyé les plâtres et nous remercions la Commune de Herstal d'avoir bien voulu tenter l'expérience avec nous en prime time. Au fur et à mesure nous allons vérifier ce qui est améliorable et nous allons nous y employer.

D'autre part, des réunions complémentaires entre services provinciaux et services communaux herstaliens ont déjà eu lieu et d'autres suivront pour assurer le suivi des engagements pris. Au-delà du procès-verbal qui vous sera accessible, le Collège provincial ne manquera de vous faire part des réalisations qui en résulteront.

En ce qui concerne le coût budgétaire de cette opération, je tiens à rappeler que celle-ci s'effectuera dans le cadre des crédits des différents secteurs. Aucune modification budgétaire n'a donc été sollicitée car chaque secteur concerné est appelé à inclure cette action récurrente dans le cadre de ses crédits de fonctionnement existant. Si à un moment une difficulté devait apparaître, elle ne vous échapperait pas dans la mesure où elle serait soumise, par le biais d'une modification budgétaire, à votre assentiment. Pour l'instant, pas de panique, on ne sort pas des crédits existants, je viens de l'indiquer.

Vous le savez, comme moi, il n'est pas question de faire des dépenses inconsidérées, des folies diraient certains dénigreur des actions de sensibilisation à la pertinence de l'Institution provinciale. Que ceux-ci se rassurent, à Spa, notre prochaine étape, il n'est question que de Francofolies, et pas de gabegies provinciales, comme pour les autres rencontres, du reste. Cependant, vous en conviendrez, nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas valoriser les actions de la Province de Liège.

C'est aussi notre mission. Le « Village de la Province au cœur des villes et des communes » est à cet égard un outil promotionnel de premier ordre, pour l'Institution mais aussi pour vous tous. L'information n'a peut être pas été mais c'était une première.

Maintenant vous avez, avec le calendrier 2009, le temps de vous préparer mais plus spécifiquement, en matière de promotion d'événements, tous les vecteurs de la Province de Liège seront utilisés en priorité et comme vous le mentionnez, « en temps voulu », et je pense au site Internet, au site Intranet, aux lettres d'information qu'il diffuse et aux périodiques « Notre Province » et

## SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

« Entre Nous ».

Au-delà de l'utilisation de nos outils de communication, le coût moyen des dépenses promotionnelles par rencontre se situera dans une fourchette allant de 2.000 € à 2.500 €. Il est vrai que le coût de la promotion d'une rencontre pourra varier selon les circonstances. Le plan de communication de base comprend un spot de 20 secondes sur les télévisions locales et un feuillet de présentation distribué dans toutes les boîtes aux lettres du canton, ce qui fut fait au frais de la Commune de Herstal pour notre première rencontre.

Pour cette première étape herstaliennne, nous avons pu bénéficier d'un encart dans un hebdomadaire toutes-boîtes, opération promotionnelle qui ne sera pas, réponse claire, nette, précise, renouvelée pour les prochaines rencontres et d'un affichage 20m<sup>2</sup> très ciblé, 3 affiches, qui fait partie d'un plus vaste plan de promotion de la Province qui ne se limitera pas à l'avenir au seul « Village de la Province au cœur des villes et des communes ».

J'espère, Monsieur le Conseiller provincial, avoir répondu à vos questions et à vos demandes. Soyez persuadé que le Collège provincial informera les Conseillers provinciaux de l'état d'avancement de notre opération vis-à-vis des Communes. Ainsi, je vous propose qu'une évaluation du suivi soit communiquée tous les mois au Conseil provincial et que je vous présente en septembre prochain, depuis cette tribune, une analyse objective des cinq premières rencontres.

Avant de conclure, permettez-moi de vous rappeler, chers collègues, Conseillers de la majorité comme Conseillers de la minorité, que vous êtes conviés à l'inauguration du prochain « Village de la Province au cœur des villes et des communes » qui se tiendra à Spa, place Royale dès 12h30 le jeudi 5 mars prochain.

Ce sera pour nous tous l'occasion de valoriser, auprès de la population présente à cette manifestation, non seulement l'Institution provinciale et ses réalisations dans bien des domaines, mais aussi votre fonction de mandataire provincial.

Il faut voir aussi dans ces rencontres et plus particulièrement dans ces contacts potentiels entre élus et citoyens, une démarche citoyenne dont nous pouvons tous nous réjouir.

Pour reprendre la comparaison de ce cycle de 21 rencontres en

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

province de Liège à un Tour de France, nous rechercherons aussi un succès populaire, notamment pour notre « Village de la Province au cœur des villes et des communes ». Il y aura probablement des étapes plus simples, mais elles sont toutes importantes aux yeux du Collège provincial car son ambition est d'aller à la rencontre des Communes et des Citoyens. Si vous voulez bien nous accompagner, je pense que ce ne sera que tout bénéfique pour tout le monde.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Président.

#### **VII.- Discussion et vote des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

**Document 08-09/125 : Contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Office provincial des Métiers d'Art », en abrégé « OPMA » - Exercice 2007/Prévisions 2008.**

**Document 08-09/126 : Contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Association Liégeoise pour la Promotion et l'Education Musicales en province de Liège », en abrégé « ALPEM » - Exercice 2007/Prévisions 2008**

**Document 08-09/124 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Opéra Royal de Wallonie », en abrégé « ORW » - Exercice 2007/Prévisions 2008**

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour : documents 08-09/125, 126 et 124. Ces documents ont été regroupés et soumis à l'examen de la troisième Commission. J'invite le rapporteur, M. THEUNYNCK, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. THEUNYNCK, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. La Commission culture réunie ce lundi 16 février a examiné trois rapports d'évaluation relatifs aux contrats de gestion conclus entre la Province et trois ASBL.

L' « Office Provincial des Métiers d'Art », en abrégé l' « OPMA », l' « Association Liégeoise pour la Promotion et l'Education Musicales en province de Liège », en abrégé l' « ALPEM » et enfin « Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française », en abrégé « ORW ».

## SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

Sur le premier rapport concernant « OPMA », document 08-09/125, un Commissaire s'étonne que la signature du Directeur général porte la date du 22 octobre 2007. Deux, il s'étonne du retard de ce dossier avant de passer en Conseil puisqu'il est finalisé depuis le mois de juin 2008 et trois, des problèmes récurrents de vérificateur aux comptes que connaît cette ASBL puisque le rapport précédent constatait qu'il n'y en avait pas.

Il lui est répondu qu'il faut lire 2008 en dessous de la signature, que le volume des dossiers à traiter par l'administration explique le retard de présentation de celui-ci et enfin que les deux vérificateurs aux comptes ont bien été désignés mais qu'il faut déjà remplacer M. GOREUX, devenu depuis sa désignation Directeur général de l'Administration Centrale.

Après ces précisions, la troisième Commission vous propose, par 8 voix pour et 5 abstentions d'approuver ce rapport.

Concernant le rapport de « ALPEM », document 08-09/126, dans son avis le Directeur général propose de créer un article budgétaire spécifique pour l'opération « Ca balance » qui est l'essentiel de l'activité de cette ASBL et de dissoudre celle-ci en transférant le reste de ses activités, si nécessaire, à l'ASBL « OPMA ». Le Député en charge de la culture nous confirme que cette dissolution ou cette fusion est bien à l'étude dans le Service.

La troisième Commission vous propose par 10 voix pour et 3 abstentions, d'approuver ce rapport.

Pour ce qui est du troisième rapport concernant « ORW », document 08-09/124, une Commissaire demande si M. Georges DUMORTIER a été remplacé. Le Député lui répond que non, mais que son non remplacement ne nuit en rien au bon fonctionnement de l'institution.

La troisième Commission vous propose par 10 voix pour et 3 abstentions d'approuver ce rapport. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Je pense vous souhaitez des votes séparés pour les dossiers ? Non, nous pouvons rassembler les dossiers ? C'est très bien.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

**Document AB08-09/2009/001 : Amendement budgétaire 2009/001 : Crédit destiné à une campagne d'affichage afin de sensibiliser les jeunes conducteurs sur les dangers liés à l'absorption d'alcool et/ou de drogue - Montant : 60.000 €**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- On me demande de postposer le point 5, si vous le voulez bien, parce qu'on va vous distribuer le courrier qui est la proposition qui a été déposée aujourd'hui en Commission de la cinquième et neuvième Commissions conjointes.

On va d'abord aborder les autres dossiers jusqu'à ce que vous ayez le document sur vos bancs. Oui, Monsieur DRION ?

M. DRION (de son banc).- Madame la Présidente, sauf erreur, la Commission s'est tenue hier ; donc il y a rapport. On souhaite donc l'entendre.

Nous n'avons pas été convoqués, nous ne savons pas de quoi il s'agit ; donc, nous souhaitons entendre le rapport. Il y a eu amendement. Si le Député vient après avec une autre proposition, ce sera un autre débat, on verra après mais réglons d'abord le problème de l'amendement. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, hier, je ne sais pas comment, vous m'avez fait la remarque tout à l'heure, M. DRION, vous n'avez pas été convoqués. Normalement, la Commission, hier, en réunion, a décidé de se réunir cet après-midi, juste avant le Conseil et on avait décidé à la réunion de Commission hier, que le même rapporteur ferait le rapport aujourd'hui afin qu'il y ait une suite logique.

C'est une suite de la réunion d'hier et de toute façon, le rapport sera lu à la tribune, de la Commission d'hier et de la Commission d'aujourd'hui. Il n'y a donc aucun problème, je vous demande juste de changer l'ordre des points. Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

**Document 07-08/103 : Proposition du membre du Conseil provincial portant modification du règlement relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation de chauffe-eau solaires : modulation de la prime en fonction des revenus**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour: document 07-08/103. Ce document a été soumis à l'examen de la réunion conjointe des cinquième et neuvième Commissions en avril et mai 2008. Il a été soumis à l'examen de la réunion conjointe des cinquième, huitième et neuvième Commissions hier aussi. J'invite le rapporteur, Mme Isabelle FRESON à nous en faire connaître les conclusions de la Commission d'hier. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme FRESON, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. Une réunion conjointe des cinquième, huitième et neuvième Commissions s'est tenue hier pour poursuivre l'analyse de la proposition faite par un membre du Conseil portant sur la modification du règlement relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation de chauffe-eau solaires.

Le but étant de moduler la prime en fonction des revenus et de tendre ainsi vers plus d'équité.

En avril et mai 2008, l'auteur avait eu l'occasion de défendre sa proposition et d'insister sur le fait que celui qui ne payait pas d'impôt ne pouvait dès lors pas bénéficier d'un avantage fiscal. En effet, avait-il dit, si la réduction d'impôt ne peut pas être octroyée (ou pas entièrement octroyée) parce que l'impôt est insuffisant, alors elle n'est ni remboursable, ni imputable sur un autre exercice d'imposition.

Lors de notre réunion, l'auteur a bien entendu rappelé brièvement l'essence même de sa proposition en indiquant que l'impact budgétaire au niveau des finances provinciales ne devrait pas représenter un montant énorme.

Le Député a ensuite pris la parole pour développer plusieurs points successifs.

Un : il trouve que cette proposition est sérieuse et pertinente

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

mais il insiste surtout sur la priorité à accorder à l'isolation, et ceci, bien avant toutes les primes possibles. Il prend à titre d'exemple la position du groupe ECOLO à Herve face la proposition de la majorité consistant en l'octroi de primes à l'installation de chauffe-eaux solaires et à l'installation de panneaux photovoltaïques. Pour le groupe ECOLO de Herve, la mesure la plus efficace en termes d'énergies est l'amélioration de l'isolation des bâtiments.

Deux : le Député a ensuite rappelé que lorsque la Province a commencé à octroyer ces primes, c'était en complément de ce que faisait la Région wallonne. Mais que l'idéal, bien évidemment, eusse été que la Région ne plafonne pas ses primes à 75 % mais à 100 %, laissant ainsi les pouvoirs locaux avec davantage de moyens pour d'autres types de politiques.

Enfin, le troisième point développé porte sur la complexité qu'amèneraient de nouveaux critères d'octroi. Le système est déjà suffisamment compliqué pour le citoyen actuellement.

Le Député insiste ensuite sur le véritable problème qui est que le demandeur doit toujours avancer l'argent et qu'il ne reçoit les primes que bien plus tard. Par conséquent, seuls ceux qui ont un peu d'argent peuvent se permettre ces travaux. Dès lors, on peut se poser la question de savoir si ce sont ces mêmes personnes qui ont le plus besoin d'une aide.

En guise de conclusion, le Député réaffirme que la Province est toujours très preneuse lorsqu'il s'agit de venir en aide aux citoyens qui doivent assumer des dépenses énergétiques. Le second Député présent à cette réunion prend à son tour la parole pour spécifier certaines choses, premièrement : l'importance de l'isolation. Deuxièmement, sur le fait que les personnes à revenus modestes souhaitent pouvoir bénéficier de leur investissement dans un laps de temps relativement court. Or avec des panneaux solaires, ce n'est pas le cas. Ce n'est qu'après un certain temps que leur investissement devient rentable.

Dès lors, il est sans doute préférable de favoriser une politique d'isolation prioritairement que ce soit via des aides pour de nouveaux châssis, chauffage ou techniques d'isolation. De plus, ces mêmes personnes bénéficiaires des avantages mis en place par la Province doivent régulièrement être accompagnées socialement dans leurs démarches, ce que la Province fait également.

L'auteur de la proposition entend bien les réponses qui lui ont été fournies et les partage mais rappelle que les deux démarches sont complémentaires, que l'une n'empêche pas l'autre et qu'il faut

## SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

avoir une vision à long terme.

L'intéressé informe les Commissaires que dans certaines communes, le cumul de toutes les aides permet d'atteindre 100 % du coût de l'investissement.

La réunion s'est terminée par un vote de 7 voix pour, 8 abstentions et 17 voix contre la proposition qui leur était soumise. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Madame RUIZ. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme RUIZ (à la tribune).- Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs chers collègues. D'abord je voudrais remercier ma collègue pour le rapport qu'elle vient de faire et qui résume bien la teneur des trois réunions que nous avons tenues. J'embraye maintenant sur ma réaction par rapport à ce qui s'est passé hier notamment.

Moduler les primes à l'installation d'un chauffe-eau solaire, qu'est-ce que cela représente réellement ? Pourquoi le groupe Ecolo a-t-il déposé une proposition visant à augmenter le montant de la prime en fonction des revenus ?

Tous les groupes politiques nous ont rejoint et sont maintenant sur une même longueur d'onde, il faut diminuer la consommation d'énergie et la dépendance énergétique qui en découle. Il faut par conséquence diminuer la facture énergétique des ménages.

Le pourcentage du budget d'un ménage consacré à l'énergie est directement lié aux revenus. Plus les revenus sont faibles, plus les dépenses d'énergie représentent un poste important, important et nécessaire. L'eau chaude sanitaire, la production d'électricité, cela a aussi un impact direct sur la facture énergétique.

Or, le constat est clair, plus les revenus d'un ménage sont faibles, moins il a les capacités financières d'investir et donc de réduire sa facture énergétique. C'est un comble alors que ce sont ces ménages-là précisément qui consacrent une part trop importante de leur budget à l'énergie.

La réalité des primes est claire, les primes sont les mêmes, quels que soient les revenus. Moralité, moins on a de revenus, plus l'investissement est important par rapport au budget global du ménage et plus il est difficile d'effectuer cet effort financier.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

Autre facteur, moins un ménage paie d'impôt, plus la réduction d'impôt pour économie d'énergie est réduite, puisque limitée à l'impôt. Pas d'impôt égal pas de réduction d'impôt. Résultat, plus les revenus sont faibles, plus les aides sont réduites. Bref, c'est la quadrature du cercle.

Une seule solution à ce constat, moduler c'est-à-dire majorer les primes en fonction des revenus, c'est-à-dire augmenter les primes pour compenser les différences.

Bref, une mesure sociale, cohérente et complémentaire avec la politique provinciale en matière d'environnement et d'économies d'énergie.

Or, ce mercredi, la majorité provinciale de la Province de Liège a décidé, en Commissions réunies, de ne pas adopter cette mesure sociale, novatrice, pour aider les ménages à faibles revenus à réduire leur facture énergétique.

Les socialistes de la majorité provinciale liégeoise, particulièrement silencieux en Commissions, comme si ce sujet ne les touchait pas, refuseraient donc ce principe qui a pourtant été adopté par exemple à Grez-Doiceau, ou encore à Ittre, commune du Brabant wallon, dirigée par un bourgmestre socialiste.

Les libéraux de la majorité préfèrent se limiter aux mesures actuelles, quitte à, un jour, qui sait quand et pourquoi, revenir sur cette proposition pourtant reconnue sérieuse et intéressante par les deux Députés.

Tellement sérieuse et intéressante qu'on va la balayer d'un revers de la main, refusant par là d'aider les quelques ménages qui pourraient, grâce à ce petit effort provincial, insignifiant au regard des budgets provinciaux, investir dans un chauffe-eau solaire et voir, tout de suite, le résultat de leur effort se concrétiser par une diminution de leur facture énergétique.

N'oublions jamais qu'il s'agit ici simplement de rééquilibrer l'aide apportée aux ménages à faibles revenus. En priorité, ce sont donc ces ménages-là qu'il faudrait aider, ce sont eux qui paient une facture énergétique qui ampute largement leur budget au détriment d'autres priorités tout aussi existentielles.

Nous allons bientôt passer au vote. Peut être Monsieur le Député ne nous fera-t-il pas faux bond cette fois, en restant jusqu'à la fin du vote. Je vous remercie de votre écoute.

## SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Oui Monsieur GEORGES.

M. GEORGES (de son banc).- De mon banc Madame la Présidente. Nous avons chacun et chacune deux oreilles et une bouche. Je pense qu'à certains moments, il vaut mieux être attentif et à l'écoute plutôt que de s'exprimer. Ce n'est pas parce que nous ne nous exprimons pas que nous n'avons pas d'avis sur la question.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Monsieur le Député PIRE. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, mes chers collègues. Je voudrais à mon tour féliciter le Commissaire rapporteur pour son excellent rapport qui fait très bien le tour de la question et tout a été dit.

Evidemment, la musculation qui vient de se passer à cette tribune, on peut encore comprendre dans les circonstances actuelles, je crois qu'on le retrouvera dans un quotidien demain, le ton utilisé aujourd'hui tranche singulièrement par rapport à celui qui a été utilisé au cours des deux séances, donc les deux Commissions concernées se sont réunies à deux reprises et très longuement.

Il faut excuser aussi l'absence pour raison de santé de notre collègue Ann CHEVALIER car en effet, sur le point resoulevé aujourd'hui, je pense qu'elle a apporté notamment sur l'aspect social et tout ce que la Province accorde en matière d'aides aux plus démunis, singulièrement dans le secteur des prêts au logement et c'est la problématique qui est concernée, je pense que c'est dommage, en son absence de surcroît, de faire fi de tous les détails, de toutes les analyses qui ont été faites par elle-même et par ses Services pour essayer de rencontrer au mieux la problématique.

Donc, faire fi de tout cela à cette tribune, c'est plus que regrettable, je vous le dis bien sincèrement et c'est dommage que dans le souci qui est le nôtre et au vu des chiffres qui vous ont été donnés et des aides que nous accordons aux plus démunis, c'est un peu dommage de venir tenir le discours que vous avez tenu. Simplement, ici, la question a été rappelée par le Commissaire donc c'est des redites de voir s'il ne vaut pas mieux aider, donner des aides d'avantage en matière d'isolation plutôt que des primes. Tout cela est débattu, on a fait référence à une initiative qui vient d'être prise par une commune, la commune de Herve pour ne pas la

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

citer, etc.

Donc tout ce débat a eu lieu très longuement, quant à votre dernière petite remarque en disant que le Député restera, d'abord il ne vote pas en Commission et deuxièmement, puisque c'est moi qui étais visé, je suis parti après avoir exposé toute la partie qui me concernait et le Collège provincial était représenté par Ann CHEVALIER jusqu'au bout.

Donc, je comprends que par les temps qui courent, tout d'un coup vous vous sentiez pousser des ailes et que vous veniez, et ça c'est dommage, sur le fond avec des considérations qui sont contraires à la vérité et ça je le déplore mais enfin, restons calmes et sereins devant votre excitation qui j'espère ne sera que passagère.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Madame RUIZ, brièvement.

Mme RUIZ (à la tribune).- Brièvement Madame la Président...

M. DRION, de son banc.- Tu vas organiser un colloque sur la prépension des Députés ?

Mme RUIZ.- Monsieur DRION, chacun son tour a la parole. Simplement, je n'ai pas repris ici tout ce qui s'est passé non pas lors de ces deux mais de ces trois réunions, je vous le rappelle, trois réunions.

Comme le rapport le signalait de façon très explicite, effectivement lorsque Madame CHEVALIER a parlé d'isolation etc, je rappelle ce que j'ai dit à ce moment-là, que j'étais absolument d'accord avec ses propos mais que ça n'empêchait nullement d'avancer sur les deux fronts simultanément. Merci.

M. PIRE, de son banc.- Et on vous a répondu !

M. DRION (à la tribune).- Madame la Président, en application du règlement d'ordre intérieur, je viens simplement motiver l'abstention de mon groupe. Je pense que ce débat est oisif. Nous reviendrons donc le mois prochain avec une proposition plus intéressante.

(Rires)

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. Si plus personne ne souhaite intervenir, nous allons passer au vote sur les conclusions

SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP et M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ladite résolution.

Nous revenons maintenant au point 5 de l'ordre du jour puisque vous avez reçu l'écrit sur vos bancs.

**Document AB08-09/2009/001 : Amendement budgétaire 2009/001 : Crédit destiné à une campagne d'affichage afin de sensibiliser les jeunes conducteurs sur les dangers liés à l'absorption d'alcool et/ou de drogue - Montant 60.000 €**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour, amendement numéro 1 : document AB08-09/2009/001. Ce document a été soumis à l'examen de la réunion conjointe des cinquième et neuvième Commissions.

La Commission s'est également réunie ce jour pour prendre connaissance d'un courrier du Collège à l'IBSR. J'invite le rapporteur, Mme GARROY-GALERE, qui a fait le rapport des deux Commissions, aussi bien celle d'hier que celle d'aujourd'hui, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme GARROY-GALERE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, chers collègues. Vos cinquième et neuvième Commissions se sont réunies conjointement ce mercredi 18 février afin d'examiner le document AB08-09/2009/001 relatif à l'amendement budgétaire déposé par le groupe CDH-CSP proposant un crédit de 60.000 € destiné à une campagne d'affichage afin de sensibiliser les jeunes conducteurs sur les dangers liés à l'absorption d'alcool et/ou de drogue.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

La parole est donnée à la dépositaire de l'amendement. Celle-ci rappelle que ce même amendement a été rejeté l'année dernière, mais, avant elle estime que le problème reste d'actualité, elle propose au Conseil de revoir sa position.

Madame le Député en charge des Affaires sociales répond qu'elle comprend cette demande et que nous sommes tous convaincus des risques et des accidents générés chez les jeunes conducteurs par la consommation de drogue ou d'alcool. Elle met l'accent sur les efforts que déploient les Départements des Affaires sociales et de la Santé à ce niveau en matière de prévention.

D'abord, par le biais de « Liège Province Festive » « Faites la Fête sans perdre la tête ». Consciente que les jeunes sont susceptibles d'adopter des comportements à risques lors de leurs sorties, la Province est présente lors des grands événements festifs et les brochures qui y sont distribuées rappellent les dangers liés à un usage régulier ou excessif de l'alcool et de la drogue, notamment au volant, en insistant sur les bons réflexes et sur les aides existantes.

Il importe aussi de souligner la prévention des assuétudes réalisée depuis de nombreuses années dans l'enseignement et ce, dès la fin du primaire, par le biais de l'Opération Diabolo-Manques, une exploration de la découverte de soi.

Afin d'aider les établissements scolaires, mais aussi de toucher d'autres publics, la Commission provinciale « Assuétudes » a initié d'autres outils de prévention qui ont fait largement leurs preuves : le « Kottabos », un jeu interactif qui permet de développer une meilleure connaissance des mécanismes de l'alcoolisme et des risques immédiats liés à la consommation d'alcool, notamment au volant.

L'exposition « Assuétudes » qui a été conçue pour être placée dans un des deux bus « Diabolo-Manques » et qui reprend des messages informatifs et préventifs courts, clairs et compréhensibles de tout public et notamment le rappel à la loi.

L'exposition et la brochure « Si tu bois trop, les neurones trinquent » qui visent à donner une information scientifique, précise et accessible sur les effets de l'alcool du point de vue physiologique et psychologique.

Nous ne devons pas oublier non plus l'action de la Province en matière de prévention cannabis avec la création de Points Cannabis à Liège, Seraing et Visé.

## SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

Donner une information pertinente aux jeunes, les accueillir, leur proposer de l'aide sont, pour la Province, des objectifs prioritaires et des outils ont également été développés à ce niveau : des affiches, des triptyques, des flyers, des cartes postales à emporter via l'opération Boomerang, une exposition « Cool les joints ? Vu les risques, pas si sûr... » qui insiste sur les effets de la consommation du cannabis sur la santé, le comportement et sur les aspects légaux, un jeu permettant d'aborder les risques d'une consommation de cannabis devenue pour certains jeunes journalière et très banalisée.

En conclusion, Madame le Député affirme que la Province remplit pleinement son rôle de prévention en matière de consommation de drogue et d'alcool, qui devrait à terme réduire les accidents de la route.

Par ailleurs, une dépense de 60.000 € pour une campagne d'affichage, qui ne serait qu'une activité ponctuelle, représente un coût élevé par rapport au budget social de la Province, d'autant plus que la sécurité routière ressort de la compétence du Fédéral.

Monsieur le Député en charge de la Santé prend ensuite la parole. Son intention n'est pas de reprendre les points développés par sa collègue, mais d'y ajouter d'autres actions non négligeables de la Province.

Il faut savoir les Responsable Young Drivers sont hébergés et aidés matériellement par la Province. Il souligne également le rôle de l'hôpital « L'Accueil » de Lierneux pour les patients atteints d'assuétudes.

Il fait aussi remarquer que la campagne « Liège, Province festive » est élargie au-delà des frontières de notre province, vu que certains night clubs très fréquentés par les jeunes n'en sont pas très éloignés.

Monsieur le Député répète que la Province ne peut empiéter sur les compétences des autres niveaux de pouvoir. Il demande ensuite que l'amendement soit retiré car, même s'il a donné l'occasion de rappeler tout ce que la Province fait en matière de prévention, il serait préférable que la réunion se termine par un consensus, surtout sur un sujet aussi sensible.

Le Commissaire dépositaire de l'amendement exprime ses remerciements pour ce qui a été réalisé mais regrette que la Province ne poursuive pas dans la foulée. Par conséquent, elle maintient l'amendement.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

On passe au vote dont le résultat est le suivant, 5 voix pour 14 voix contre et 4 abstentions.

Avant de lever la séance, Monsieur le Député, en accord avec les membres présents, convoque une réunion conjointe des cinquième et neuvième Commissions ce jeudi avant le Conseil en vue d'y présenter une proposition qui sera soumise à l'approbation du Conseil.

Les membres de la cinquième et de la neuvième Commissions se sont donc réunis ce jour pour prendre connaissance d'un courrier adressé par le Collège provincial à Monsieur Etienne SCHOUPPE, Secrétaire d'Etat à la mobilité, copie de cette lettre a été envoyée aussi aux deux Ministres concernés, Monsieur DAERDEN et Monsieur ANTOINE.

Le but de ce courrier est de faire connaître le bilan des actions menées par la Province en matière de prévention alcool/drogue au niveau Fédéral et de proposer une collaboration entre le Pouvoir fédéral et le Pouvoir provincial sur cette problématique.

En conclusion, nous pouvons dire que la proposition du groupe CDH-CSP a été prise en considération par le Collège provincial mais qu'il est opportun de recadrer ici aussi les compétences des différents niveaux de pouvoir.

La lettre dont vous avez tous reçu copie a été amendée en ce sens et la phrase qui a été corrigée en Commission, c'est le deuxième paragraphe, je vous la lis si vous voulez :

« Le Conseil provincial a pris en considération la proposition pré rappelée et il tient, par la présente, à la recadrer dans le domaine des compétences des différents nouveaux de pouvoirs ».

Je vous remercie de votre attention et de votre patience.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame GARROY, ce n'était pas simple je le reconnais. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Madame BINET. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme BINET(à la tribune).- Merci beaucoup Madame la Présidente. Voilà donc la deuxième fois que je présente cet amendement. Les jeunes ici présents ont bien compris qu'il s'agissait notamment de

## SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

leur égard et de la conduite des jeunes en cas de consommation de drogue et/ou d'alcool.

Voici juste en quelques phrases pour ne pas redonner évidemment tout l'argumentaire, je disais ceci il y a quelques mois « afin de continuer les démarches de prévention, notre Conseil provincial pourrait adopter l'amendement proposé car il est bien connu qu'une répétition suffisante est nécessaire pour imprégner les esprits et entraîner, on l'espère toujours, progressivement une modification des comportements ».

Certes, disais-je le 18 septembre 2008, le Collège pourrait, c'était un conditionnel, à nouveau énumérer toutes les actions préventives. Vous l'avez compris, ce fut fait en Commission, ce fut refait aujourd'hui.

Personnellement, ces actions je les connais fort bien étant dans l'enseignement, dans un groupe de professeurs qui pendant des années, nous avons utilisé « Kottabos » en classe avec aussi « Diabolo-Manques » et autres, utilisé l'outil et bien sûr avec les jeunes, travaillé à nos comportements, à nos ressentis, à nos priorités et mettre en commun.

Je me demandais donc éventuellement de reconsidérer cet amendement qui avait déjà été présenté.

Je n'irai pas plus loin mais Monsieur le Député, autant que vous bien sûr, que parents, qu'enseignants, que tout être humain, notre groupe CDH-CSP, est préoccupé par la réalité de la consommation d'alcool ou de drogue par les jeunes conducteurs et on pourrait même dire et les autres bien sûr mais ce n'était pas l'objet de l'amendement.

Pour proposer cet amendement, nous n'avons pas rêvé, les chiffres et les douloureuses réalités existent. Nous sommes étonnés que votre majorité rejette cet amendement, elle qui dans sa déclaration de politique générale annonce son attachement à la prévention, aux actions concernant notre jeunesse.

Alors, nous avons proposé 60.000 €, je vais dire en ayant pris nos renseignements auprès de différents publicitaires qui pour des campagnes analogues telles que nous la suggérions trouvaient que cette somme était correcte.

Si le montant de l'amendement vous interpellait, quel montant le Collège aurait-il été prêt à mobiliser afin de continuer les actions que nous ne nions pas, bien évidemment, étaient déjà

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

entreprises, par donc une campagne d'affichage bien explicite.

Ceci dit, 60.000 €, j'entendais tout à l'heure donc il y a quelques jours, des grandes pages, pas mal d'argent, parce qu'il y aura quand même quelqu'un qui aura payé et qui ont été complètement gaspillés puisque l'événement s'est passé précédemment à la communication. Ca peut arriver.

Alors, je voudrais aussi vous donner l'autre deuxième argument de votre refus. On vient de le dire, la Province ne doit pas prendre des initiatives qui empièteraient sur les prérogatives fédérales.

J'aimerais alors, dans cet ordre d'idée, attirer votre vigilante attention sur l'engagement de la Province du Luxembourg dès 2005, il s'agit d'un véritable plan de sécurité routière.

Un véritable partenariat entre différents acteurs dont les Service et Département de la Santé de la Province du Luxembourg, la Police fédérale, les Parquets, l'ASBL SOS Week-end, les écoles de certaines communes luxembourgeoises.

Le 23 novembre 2007 d'ailleurs, une évaluation, parce que c'est toujours intéressant d'évaluer un petit peu l'aspect positif des choses, une évaluation de l'opération « .Be soft - ASBL Partageons nos Routes » a été publiée. Là, le site Luxembourg 2010 nous donnera tous les détails.

Cette évaluation disait que l'action vise un changement de mentalité chez les jeunes en vue d'une réduction significative de ces accidents les nuits principalement de week-end, en province de Luxembourg bien sûr mais ça peut jouer pour toutes les provinces de Belgique.

En 2007, les organisateurs contactaient spontanément le responsable provincial pour demander une action « .Be soft ». Les perspectives de cette évaluation pour 2008 étaient de maintenir le concept existant et d'investir dans des supports visuels et campagnes télévisuelles.

Nous continuons par conséquent à penser qu'une campagne visuelle, en continuation de ce qui se fait déjà, serait utile et non pas comme je l'ai entendu, et d'autres aussi hier, stupide de la voter comme ça été vraiment bien dit et bien reçu.

Aujourd'hui, je constate que ce courrier écrit au Secrétaire de la Mobilité, a été décidé hier, un peu comme un lapin qui surgit d'un chapeau. Ca me conforte dans l'idée qu'il vous fallait bien

## SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

trouver une porte de sortie. J'ai envie de dire que ça me conforte dans l'idée que cette porte de sortie est comme une insulte à l'égard des jeunes visés par notre démarche.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. M. le Député PIRE. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je suis stupéfait, attristé, de ce que je viens d'entendre de la part d'un membre de notre Conseil qui se revendique être démocrate.

Je pense que tout ce qu'elle vient de dire a déjà été dit, redit en Commissions et surtout il y a été répondu et il a été débattu.

Je suis d'accord avec tout ce qu'elle dit mais l'amalgame, et c'est cela que je reproche, qui vient d'être fait est vraiment plus que condamnable. Parce qu'elle me dit si vous n'êtes pas d'accord avec 60.000 combien voulez-vous ?

Mais sacre bleu, on vous a expliqué mais il n'y a pire sourd que celui qui ne veut entendre, on vous a expliqué que quand on est à la Province et qu'on est un provincialiste convaincu et qu'on défend notre Institution, on n'empiète pas sur les plates bandes, par exemple du Fédéral.

Donc, déclencher une grande campagne d'affichage sur les 20m<sup>2</sup> qui sont fait par le Secrétaire d'Etat à la Mobilité et notamment son Institut Belge de Sécurité Routière, si la Province faisait ça on dira quelle mouche a pu la piquer de faire ça car c'est précisément votre proposition.

Pour tout le reste, je comprends que cela vous ennuie que le bilan vous ennuie parce que vous parlez de celui de la Province de Luxembourg, et tout ce qui vous a été expliqué, à la fois par Ann CHEVALIER et par moi-même pour tout ce qui a été fait par les Service des Affaires Sociales et la Santé, là, on n'en parle pas.

Donc, la Province du Luxembourg, mais ce que vous avez dit en terme de sécurité routière même notre Gouverneur dans le cadre des attributions qui sont les siennes en matière de sécurité, donc ressortissant du Fédéral a également fait les campagnes qu'il fallait et comme ça s'est fait dans d'autres Provinces et la

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

Province du Luxembourg en particulier, nous avons, mais ça je comprends que ça puisse vous ennuyer, un bilan extrêmement, même tout à fait exceptionnel en terme de prévention chez les jeunes en particulier.

C'est non seulement l'alcool, les drogues, les assuétudes d'une manière générale mais également le bruit qui constituent une véritable plaie, qui atteignent plus de 20 % des jeunes aujourd'hui, les méfaits du tabac et c'est l'ensemble de cela qu'au cours de l'année 2008, nous sommes allés dire et redire, nous sommes allés sensibiliser les jeunes lors de grands rassemblements, sur l'ensemble des festivals qui se sont tenus en province de Liège, nous continuons dans les endroits où on rencontre ces jeunes, les discothèques de la province de Liège, voire ailleurs, du moment où ils sont fréquentés par les jeunes de notre province.

Je pense que, et je m'adresse particulièrement aux jeunes que vous avez invités à cette tribune, pour leur dire que Liège Province festive »...

M. DRION (de son banc).- On ne les a pas invités !

M. PIRE, Député (à la tribune).- ... Votre collègue s'est adressée à eux ! Que Liège Province Festive est là et est un pouvoir de proximité et est une démarche de proximité pour sensibiliser les jeunes et « Faire la fête sans perdre la tête » est en effet une démarche visant à sensibiliser les jeunes et les très jeunes en particulier.

Tous les chiffres que vous citez, et bien c'est facile de venir à la tribune deux années de suite, « on me l'a refusé mais je reviens avec les chiffres ». Nous les connaissons depuis longtemps et c'est en fonction de cela que nous dépensons des sommes considérables, bien au-delà des 60.000 €, pour toutes ces campagnes pour être sur le terrain au quotidien.

Dès lors, je regrette vraiment cet amalgame et la manière dont vous êtes venue vous exprimer à cette tribune pour un problème qui nous concerne tous, qui nous interpelle tous, et certaines personnes plus particulièrement que d'autres d'ailleurs. Je regrette qu'il y ait eu en effet un vote sur une matière aussi sensible et qui fait fi de ce que nous exécutons par ailleurs.

Ce que je voulais c'est que nous soyons bien clairs, que, ainsi que Maurice DEMOLIN d'ailleurs l'a proposé, que nous recadrions bien qui fait quoi, et c'est la raison de ce courrier que nous envoyons au Secrétaire d'Etat à la Mobilité, en relayant votre préoccupation

SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

en terme plus ponctuel de l'affichage tel que nous le connaissons.

Il faut rendre hommage à ce qui a déjà été fait d'ailleurs par l'Institut Belge de Sécurité Routière, avec rappelez-vous ces affiches en noir et blanc avec des photos extrêmement interpellantes.

Donc, nous l'encourageons à continuer et surtout nous voulons lui dire ce que nous faisons en Province de Liège dans le cadre des attributions qui sont celles des Province avec les initiatives qui sont tout à fait uniques, on ne demande pas mieux qu'elles soient imitées par d'autres Provinces d'ailleurs, et de surcroît, en lui proposant la collaboration de nos Services dans cette problématique qui, vraiment, nous interpelle tous.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Oui, Monsieur DRION.

M. DRION (de son banc).- Je suppose que nous allons voter sur les conclusions de la Commission ?

Mme LA PRESIDENT.- Non, c'est une prise d'acte, c'est un courrier émanant du Collège dont on a pris connaissance. C'est une prise d'acte.

M. DRION (de son banc).- Alors je vais intervenir à la tribune.

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, je vous en prie, vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente, mes chers collègues, quelques mots parce que je ne peux pas accepter qu'un membre d'un groupe démocratique de cette assemblée soit, à ce point, maltraité lorsqu'il vient simplement défendre un combat qui nous est commun, qui est partagé par nos groupes démocratiques comme le Député Georges PIRE vient de le rappeler.

Que le Collège provincial ait mené une série d'actions ces dernières années, c'est une chose, c'est un fait, je n'ai pas entendu ni lu une quelconque critique face à ce qui a été fait.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

Ce qui est demandé, à l'image de ce que font d'autres pouvoirs locaux, l'exemple de la Province du Luxembourg a été donné mais nous pourrions donner l'exemple d'un certain nombre de nos communes, par exemple à l'époque où elle avait un Bourgmestre, Malmedy. Une action a été menée dans cette ville de manière efficace, avec peu de moyens financiers.

Nous allons évidemment continuer si vous voulez Monsieur le Député à vous donner des exemples d'initiatives concrètes de publications efficaces à destination des jeunes.

Et ce que je ne peux accepter, c'est que vous preniez les jeunes présents cet après-midi, quelque part en otages du débat, il y a encore heureusement dans notre province des professeurs responsables, des professeurs qui forment à l'Institution politique, à l'action publique et à l'initiative des mandataires, et je me permets de saluer le professeur que je ne connais d'ailleurs pas qui a invité ses étudiants à rejoindre notre Assemblée cet après-midi. Réjouissons-nous de cette initiative citoyenne.

Alors, je suis quelque peu embarrassé quand le Député vient nous dire, c'est quand même dommage que nous ayons dû voter sur une proposition que tout le monde partage.

M. PIRE, Député (de son banc).- Je ne vous le fais pas dire !

M. DRION (à la tribune).- Ca c'est le monde à l'envers ! Ca veut dire que nous aurions retiré l'amendement, vous auriez évidemment applaudi et vous auriez dit « Ah, il n'y a que la majorité qui fait bien dans cette Assemblée », et bien non, vous faites sans doute bien sur le sujet mais vous ne faites pas assez sur le sujet.

Et vous n'avez pas le courage, cet après-midi, de dire l'amendement, prenons-le, à la limite à un euro provisionnel..

M. PIRE, Député (de son banc).- Pour faire des choses qui ne nous regardent pas !

M. DRION (à la tribune).- Je ne vous ai pas interrompu ! Débattons avec les instances compétentes de la Région Wallonne, éventuellement du Fédéral, et voyons ce qui est le plus harmonieux et le meilleur pour notre jeunesse.

(S'adressant à M. PIRE, Député qui prend la parole).- Je ne vous ai pas interrompu, vous vous taisez oui ! Alors encore des

## SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

procédures, Député, je vais vous le rappeler que nous avons un règlement. Parce que le respect de votre Assemblée, dont vous êtes responsable, c'est d'abord le respect du règlement d'ordre intérieur.

Et ainsi, par un coup de chapeau et un coup de manchette, une lettre, que l'on nous dépose, où le Conseil prend en considération un projet d'amendement déposé en octobre dernier, je vous le rappelle, nous ne sommes jamais qu'au mois de février, quatre mois plus tard, pour que le Député en charge de ce dossier se réveille sur celui-ci à notre demande, au bureau du Conseil provincial du mois dernier, le Conseil prend en considération quelque chose qui a été pris en considération il y a quatre mois.

C'est une honte, c'est une insulte à l'égard des Conseillers et c'est une honte et une insulte à l'égard de notre Assemblée. Parce que vous savez qu'il existe un règlement d'ordre intérieur et si maintenant toutes les lettres du Collège provincial viennent en prise d'acte au Conseil, vous allez transformer cette Assemblée en une Assemblée administrative, c'est inacceptable, j'appelle l'Assemblée à voter l'amendement et à rejeter les conclusions de la Commission.

J'ai dit et je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

**Document08-09/129 : Convention entre la Province de Liège, la Ville de Liège, la Ville de Seraing et la Société Immoval SA relative à la copropriété du Vase dit « Des neuf Provinces ».**

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 1 : document 08-09/129. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. DRION à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Je vous rassure, je ne suis que rapporteur !

Madame la Présidente, chers collègues, votre septième Commission s'est réunie hier après-midi pour examiner ce dossier 08-09/129 relatif à la convention entre les acteurs rappelés par la Présidente et relatif à la copropriété du vase dit « Des neuf Provinces ».

Selon la tradition, notre dévoué Président résume le dossier. Après avoir clarifié les documents reçus en deux phases, tout le monde est prêt à débattre de cette convention.

Un Commissaire interroge le Collège provincial pour savoir si le vase a été expertisé, de quelle manière est-il assuré, est-il plus précisément assuré à sa valeur de reconstruction ou de reconstitution.

C'est un autre Commissaire qui apporte les premiers éléments de réponse à ces questions pour nous dire : un, ce vase est une pièce unique. Deux : ce vase a été expertisé par les experts de la Compagnie ETHIAS. Peut-être dans la précipitation mais il fallait éviter que ce vase ne soit vendu à l'étranger, il fallait essayer de préserver ce patrimoine culturel historique et industriel en terre provinciale liégeoise mais apparemment donc, la valeur d'expertise est une valeur économique, c'est une valeur qui a, en tous cas, été retenue par l'assureur.

Un autre Commissaire questionne plus précisément sur la convention, constatant deux choses : dans les articles 6 et 7, il est question d'acte d'administration, sans apporter de définition à la notion. Ne serait-il pas utile de définir ce que sont les actes d'administration ?

Deuxième question, il n'y a pas de clause de préemption pour un des indivisaires en cas de vente de bien par un autre indivisaire. Autour de ces deux questions, nous pouvons résumer les réponses en indiquant « Trois pouvoirs publics sont à la cause : Province, Ville de Liège, Ville de Seraing ». Il est évident qu'un gentlemen's

## SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

agreement pourra être trouvé en cas de difficulté.

Un Commissaire réinsiste sur l'article 6 qui évoque éventuellement la non-intervention d'un indivisaire en cas de travaux d'entretien au vase.

Ne pourrait-on pas, demande ce Commissaire, compenser les parts de propriété par une espèce de transfert de non-charge et voir ainsi un indivisaire qui intervient pour plus, devenir propriétaire à part plus importante au détriment du copropriétaire défaillant ?

La réponse va dans le même sens qu'à la question précédente, un gentlemen's agreement devra être trouvé entre les pouvoirs publics.

Enfin, un Commissaire revient sur la problématique du droit de préemption, rappelant en réalité qu'un des quatre co-indivisaires est une société commerciale, qui pourrait pour différentes raisons, souhaiter céder sa part, l'exemple donné était éventuellement un déménagement de cette entreprise vers l'étranger.

La réponse étant de dire qu'il faudrait peut être réfléchir à un amendement à la convention mais, au jour d'aujourd'hui, les autres acteurs ont délibéré, ne tardons pas à entrer dans cette indivision et, je voudrais ajouter une phrase personnelle, je pense que le Collège provincial peut être raisonnable à certains moments et réfléchira sûrement activement avec les co-indivisaires à l'élaboration de cet amendement qui ne fera qu'améliorer, non pas le vase, mais le cadre du vase et en tout cas, la force de notre copropriété.

Cela étant dit, votre septième Commission par 9 voix pour, zéro voix contre et 4 abstentions, vous propose d'adopter le projet de résolution. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 08-09/128 : Contrat rivière du Bassin de la Vesdre - Participation de la Province de Liège en qualité de membre de l'ASBL - Approbation des Statuts de l'ASBL « Contrat de rivière Vesdre »**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 2 : document 08-09/128. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. BRAUN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRAUN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers collègues, en ce mercredi 18 février 2009, votre huitième Commission s'est réunie pour examiner le document 08-09/128 concernant la participation de la Province à l'ASBL « Contrat de Rivière du Bassin de la Vesdre ». Le Député en charge n'a pas pu participer à cette Commission.

En application de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 28 septembre 2008 visant à réduire le nombre d'Intercommunales en région wallonne, nous voilà amenés à transformer une Intercommunale de type « Contrat de Rivière » en ASBL de type « Contrat de Rivière ».

Sujet passionnant. Tellement passionnant que le Président de la Commission a dû insister pour que la Commission accepte de vouloir entendre les explications de l'Administration.

Celles-ci se résument comme suit : cette transformation d'Intercommunale en ASBL ne change rien, sauf que la cotisation provinciale de 2.500 € s'appelle maintenant subside.

Un membre de la Commission demande si un contrat de gestion entre la Province et l'ASBL devra être établi. Il nous est répondu que oui.

Un autre Commissaire demande si un contrat de gestion est nécessaire vu que la Province ne s'engage qu'à raison de 2.500 €

Un agent nous explique qu'il y a deux cas de figure qui rendent

## SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2008.

obligatoire l'établissement d'un contrat de gestion : primo, si la Province donne un subside annuel de 50.000 € ou plus et secundo, si la Province est membre effectif de l'ASBL, peu importe le montant des subsides qu'elle accorderait à cette ASBL.

Nous sommes donc, avec le sujet qui nous occupe, dans le deuxième cas de figure.

Sur ce, votre huitième Commission a procédé au vote qui s'est soldé par 6 voix pour et 6 abstentions et vous recommande donc de bien vouloir réserver un accueil favorable au projet de résolution dont il est question ici.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2009, je le déclare approuvé.

**IX.- Clôture de la réunion**

Mme LA PRESIDENTE.- C'est ici que ce termine notre ordre du jour public.

En application de l'articler L2212-15 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, je prononce le huis clos pour la suite

SEANCE PUBLIQUE DU 19 FEVRIER 2009.

de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les Fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que Messieurs les Huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.

- La réunion publique est levée à 17 H 20